

Violence entre adultes

(avril 2024)

Explication

La violence entre adultes ou partenaires intimes est un problème répandu qui peut survenir dans bon nombre de circonstances et d'interactions différentes. La traite de personnes, quant à elle, est un crime complexe qui, de manière générale, est perpétré à l'abri des regards. La violence et la traite de personnes sont rarement dénoncées par les personnes qui en sont victimes, et il peut être difficile d'en établir le diagnostic. Elles sont pourtant associées à une incidence élevée de morbidité physique et affective, et peuvent également entraîner la mort de la victime.

Étiologie

(liste non exhaustive)

La violence entre adultes et la traite de personnes peuvent prendre les formes suivantes :

- Violence physique
- Violence psychologique
- Violence morale
- Isolement social
- Violence/exploitation sexuelle (trafic sexuel)
- Exploitation économique
- Travail forcé/exploitation des travailleurs (traite de personnes)
- Activité criminelle forcée (p. ex. commerce de la drogue, vol)
- Mariage forcé

Objectifs principaux

Devant un cas possible de violence entre adultes, le candidat devra en diagnostiquer la cause, la gravité et les complications, et mettre en place un plan de prise en charge approprié. Il devra en

particulier évaluer les risques immédiats et à court terme pour la patiente ou le patient, puis mettre au point un plan de sortie sûr et efficace à son intention.

Objectifs complémentaires

Devant un cas possible de violence entre adultes, le candidat devra

- recenser et interpréter les constatations cliniques cruciales, notamment celles fondées sur :
 - a. la détermination des facteurs qui rendent la patiente ou le patient plus susceptible d'être victime de violence (p. ex. grossesse, menaces de quitter le foyer);
 - b. la détermination à savoir s'il y a des facteurs de risque pouvant amener le conjoint ou la conjointe à devenir violent ou violente;
 - c. la prise en compte des nombreux signes et symptômes pouvant signaler un cas possible de violence ou de traite de personnes (p. ex. tableaux cliniques récurrents montrant des incohérences entre les renseignements obtenus à l'anamnèse et les constatations cliniques);
 - d. le type de rapport qu'entretiennent les conjoints ou les partenaires avec la patiente ou le patient (p. ex. différence d'âge significative, déséquilibre de pouvoir) et la compréhension de l'importance d'interroger et d'examiner la patiente ou le patient en privé;
 - e. le niveau de danger immédiat et à court terme déterminé en fonction des facteurs de risque de létalité ou de blessure grave;
- recenser et interpréter les examens essentiels, notamment une documentation précise du siège et de la nature des blessures, suivie d'une évaluation appropriée au moyen d'un examen physique et d'autres tests, s'il y a lieu;
- établir un plan efficace de prise en charge initiale, notamment :
 - a. maintenir une relation thérapeutique empathique avec la patiente ou le patient;
 - b. préserver la confidentialité, sauf en cas d'exigences juridiques en matière de déclaration;
 - c. aider la patiente ou le patient à élaborer un plan de sécurité;
 - d. lui donner de l'information concernant l'accès à un foyer de transition et à des services de soutien;
 - e. assurer un suivi de soutien;

f. assurer la prise en charge sécuritaire des personnes à charge.